



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conditions d'accès

Question écrite n° 104156

Texte de la question

M. Dino Ciniéri demande à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche de bien vouloir lui communiquer le nombre de projets retenus pour l'accès aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur et l'ouverture sociale des grandes écoles et les montants financiers alloués à cette action dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances.

Texte de la réponse

La charte pour l'égalité des chances, signée le 17 janvier 2005 entre l'État et les conférences des présidents d'université, des grandes écoles et des directeurs d'écoles et formations d'ingénieurs, est à l'origine de plusieurs opérations propres à favoriser la mixité sociale dans les formations d'excellence. Parmi celles-ci, l'opération 100 000 étudiants pour 100 000 élèves organise un dispositif de tutorat par des élèves de grandes écoles ou des étudiants de fin de cycle L au bénéfice d'élèves issus de quartiers défavorisés, afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet scolaire et professionnel. Une enveloppe de 2 500 000 euros répartis en fonction des projets académiques retenus a été allouée aux académies pour cette opération. D'autres initiatives, comme le programme « Une prépa, une grande école pourquoi pas moi » initié en 2002 par l'ESSEC, ont pour objectif de combattre les blocages culturels et psychologiques des élèves et de leur famille à l'égard de ces formations et de développer des comportements et des compétences chez des élèves de milieux modestes repérés dans leur lycée d'origine. Le modèle de l'ESSEC a été suivi par l'École polytechnique, puis d'autres écoles qui ont mis en place des dispositifs similaires. Soixante programmes similaires devraient voir le jour. Ceux-ci s'appuient sur du tutorat par les étudiants des écoles et les enseignants et visent à renforcer les acquis en culture générale et à favoriser la maîtrise des méthodes de travail. Par ailleurs, des classes expérimentales destinées aux élèves titulaires du baccalauréat et issus notamment de lycées situés en zone ou réseau d'éducation prioritaire fonctionnent depuis plusieurs années ; d'autres expérimentations sont engagées à la rentrée 2006 dans le cadre de l'opération « ambition réussite », à Paris comme en province. Elles ont pour objectif de préparer les élèves à intégrer ultérieurement une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Dans la mesure où le recrutement des grandes écoles est pour une large part conditionné par l'entrée préalable en classes préparatoires, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'attache à favoriser l'ouverture sociale des CPGE. À ce titre, et conformément au souhait exprimé par le Président de la République de voir porter le taux de boursiers à 33 %, tout élève boursier ou susceptible de l'être dans l'enseignement supérieur, dont les capacités à suivre cette formation sont avérées (obtention du baccalauréat avec mention) et qui n'aurait pas fait acte de candidature dans le cadre de la procédure ordinaire, a fait l'objet d'un entretien personnalisé et s'est vu proposer, via la procédure complémentaire, une affectation en classe préparatoire pour la rentrée 2006. Les recteurs et les proviseurs ont été mobilisés en ce sens afin d'atteindre, à terme, conformément à l'objectif fixé par le Président de la République, un tiers de boursiers dans ces classes. L'appel à projets « Promouvoir l'égalité des chances à l'université » lancé par le ministre délégué à l'égalité des chances et le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche s'est fixé un double objectif : l'amélioration de l'information des élèves qui souhaiteraient poursuivre un cursus d'enseignement supérieur, ce qui passe par des

partenariats forts avec les établissements secondaires ; l'amélioration des taux de réussite en 1er cycle des étudiants, ce qui passe par un accompagnement de ceux qui en éprouvent le besoin dès les premiers signes de difficultés, dès les premières semaines de L 1. Les établissements dont les projets ont été sélectionnés bénéficient d'une aide globale de 3,7 MEUR, pour l'année universitaire 2006-2007, sur un coût total des opérations estimé à 5,6 MEUR.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104156

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9738

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12762